

Assurance RCP ..... : GROUPAMA  
Garantie financière .... : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

**NOTICE D'INFORMATION**  
**Menorca – Rando & Voile**  
**sur le cami de cavals du 27 sept. au 1<sup>e</sup> oct. 2022**  
**(5 jours 4 nuits)**



La sortie est ouverte à toute personne **titulaire de la licence FFRP<sup>1</sup> 2022/2023 avec assurance IRA** ou d'un **pass-découverte de la FFRP en vigueur sur la période du séjour.**

**Nombre de participants : 6 au minimum, 7 au maximum**

Date : **du 27 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> octobre 2022**

Déplacements : en taxi ou moyen de transport en commun, à pied ou en navigation.

#### PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée avec une alternance de temps de marche sur le GR223 « Cami de Cavals » et de temps de navigation à bord d'un voilier.

(3 jours de randonnée avec dénivelé positif cumulé de 120 à 350 m chaque jour, distance maxi 25 km/jour).

**▲ Le programme sera adapté en fonction des conditions météo et de tout autre paramètre à prendre en compte pour la sécurité et le confort des participants. ▲**

Départ (début du séjour) : le 27 septembre 2022 à 14 heures à l'aéroport de Minorque (MAH).

Retour (fin du séjour) : le 1<sup>er</sup> octobre 2022 à 13 heures, à l'aéroport de Minorque (MAH).

#### HEBERGEMENT

Nuitées à bord du voilier en cabine double.

#### COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 1250 € par personne, en pension complète, en cabine double.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner du dernier jour.
- Les pique-niques et en-cas pris pendant les randonnées.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association Beevouak.
- Les services d'un skippeur professionnel tout au long du séjour.
- Les taxes de séjour et notamment les taxes portuaires.
- La contribution de l'EIT<sup>2</sup> due à la FFRP et de l'UEIT<sup>3</sup> due au CRRPIDF<sup>4</sup>
- Le transfert depuis / jusqu'à l'aéroport de Minorque (MAH).

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage AR.



<sup>1</sup> FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre

<sup>2</sup> EIT : Extinction Immatriculation Tourisme

<sup>3</sup> UEIT : Utilisation Extinction Immatriculation Tourisme

<sup>4</sup> CRRPIDF : Comité Régional de Randonnée Pédestre d'Ile de France



- Les boissons personnelles.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- ***D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"***

## **INSCRIPTION**

**Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 26/06/2022 sur le site [www.beevouak.org](http://www.beevouak.org)**

**Cette préinscription sera matérialisée par le règlement des frais de pré-inscription de 65 € avant le 8 juillet minuit.**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise à la date du 9 juillet 2022.

En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association Beevouak par le moyen qui lui semblera le plus adapté.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, Beevouak proposera à chaque préinscrit un bulletin d'Inscription par voie électronique. Son inscription deviendra définitive après saisie et envoi du bulletin sous 5 jours et le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de 310 € (30% du séjour – 65 € de préinscription) (règlement en ligne sur le site [www.beevouak.org](http://www.beevouak.org)). Dans le cas où le bulletin d'inscription ne serait pas retourné dans les 5 jours, la préinscription de 65 € serait réputée acquise à l'association.

## **ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives, au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

## **PAIEMENT**

- Préinscription : 65 € avant le 8 juillet minuit
- Eventuellement primes d'assurances facultatives (annulation interruption, bagages, rapatriement) en sus du prix du séjour impérativement à l'inscription
- A l'inscription : acompte 310 € avant le 13 juillet 2022
- Solde du séjour avant le 31 août 2022

Tous ces règlements doivent être faits selon les moyens mis à la disposition des participants par l'association Beevouak.

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

Néant

## **CONDITIONS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 1<sup>er</sup> août 2022 : restitution des sommes versées avec une retenue de 65 € par dossier d'inscription.
- Annulation entre le 31 juillet et le 27 août 2022 : retenue de 50 % du montant total du séjour.
- Annulation postérieure au 26 août 2022 : retenue de 100 % du montant total du séjour.

## **RECOMMANDATIONS**

En cas de nécessité d'un Pass vaccinal, ce dernier doit être valable pendant toute la durée du séjour.

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

En tant que de besoin, une réunion des participants pourra être organisée à une date qui sera communiquée par mail.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'Association [www.beevouak.org](http://www.beevouak.org) selon le chemin suivant : <https://beevouak.org/events/rando-voile-menorca-sur-le-cami-de-cavalls-du-27-sept-au-1e-oct-2022/>

Le Responsable Tourisme

Jean-Michel Fournier